Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213500457-20260709-55_2026-DE

République Française
Département d'Ille & Vilaine
Commune de Bruc Sur Aff

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 02/07/2026

Le neuf juillet deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUCHET Isabelle, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE COCQ GEFFROY Gwladys, OLIVIER Jennifer, ROUX Emmanuel, SALMON Marie
Absents excusés : ESNAUD Corentin, LE BLEVEC Mickaël (Pouvoir à ROUX Emmanuel)
Absents :

Secrétaire de séance : OLIVIER Jennifer

55/2026	**Projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
Vu le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032, élaboré conjointement par l'État et le Département d'Ille-et-Vilaine ;

Considérant que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage constitue un outil essentiel pour organiser les conditions de passage, de séjour et d'habitat des gens du voyage sur le territoire départemental ;

Considérant que la révision du schéma 2026-2032 s'inscrit dans une démarche de concertation approfondie associant les EPCI, les communes, les associations représentatives des voyageurs et les partenaires institutionnels ;

Considérant que le schéma révisé vise à répondre aux besoins identifiés en matière d'accueil, d'habitat et d'inclusion sociale des gens du voyage, tout en renforçant la coordination départementale et la solidarité entre les territoires ;

Considérant que le schéma révisé prévoit des orientations fortes pour améliorer les conditions d'accueil, moderniser les équipements existants et développer une offre d'habitat diversifiée et adaptée aux besoins des familles ;

Considérant que la commune de BRUC SUR AFF, en tant que collectivité territoriale, est appelée à émettre un avis sur le projet du schéma révisé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

↳ **D'émettre** un avis favorable au projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine pour la période 2026-2032,
↳ **D'autoriser** Monsieur le Maire à transmettre le présent avis aux services de l'État et au Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.
↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

BRUC-SUR-AFF